

DEMARCHE ISR

L'environnement économique fait apparaître un certain nombre de défis environnementaux et sociaux pour lesquels l'ISR est une réponse efficace pour inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques socialement responsables, source de profit ou économe de risques...

L'Investissement Socialement Responsable

Définition de l'ISR – Association Française de Gestion (AFG)

" L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable."

Les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sont des moteurs de profits à moyen et long termes :

SOCIAL	ENVIRONNEMENT	GOVERNANCE
Capital humain	Anticipation et respect des réglementations	Confiance des investisseurs Crédibilité et risque de réputation
Attractivité et rétention des talents	Efficience énergétique et process de production	Contrôle interne/ supervision et efficience Qualité des prises de décision
Protection contre des attaques de stakeholders	Avantages compétitifs et innovation environnementale	Transparence
Efficience, productivité et qualité via améliorations sur le front social	Droits à opérer (acceptabilité par les riverains/collectivités locales)	Gestion du risque de fraude ou de litige
Productivité et satisfaction des employés	Exposition carbone	Composition du conseil
Santé, sécurité et absentéisme	Gestion et stockage des déchets (DHA surtout)	Structure du capital
Exposition réduite aux risques judiciaires	Impact sur la biodiversité	
Anticipation de réglementations sociales		

Notre approche

Palatine Asset Management est engagée depuis de nombreuses années dans des efforts en matière de risques climatiques avec la création en 2005 du fonds Energies Renouvelables, anticipant l'intérêt d'investir dans des modèles de développement durable (décarboné) afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Notre société de gestion a ensuite développé sa gamme de produits d'épargne à impact environnemental avec la création en 2006 de **Palatine Or Bleu** (FR0010341800).

Ce fonds Actions Monde, éligible au PEA, investit dans des sociétés dont les activités sont liées à l'eau.

Cette ressource naturelle bénéficie d'une tendance de fond favorable car chaque jour elle est un peu plus sous pression du fait des dérèglements climatiques et sa demande ne cesse de croître (évolution de la démographie).

En plus de l'approche thématique axée sur des solutions favorisant le développement durable, nous avons souhaité rajouter la dimension « responsabilité ».

C'est pourquoi, en 2007, le processus d'investissement de Palatine Or Bleu a été enrichi d'un filtre ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance).

La prise en compte du développement durable est un outil de management du risque, de la stratégie concurrentielle, de la gestion des parties prenantes, un atout de la qualité du management...

Palatine Asset Management est convaincue qu'une **démarche extra-financière** (portant sur une approche environnementale, sociale et de bonne gouvernance) apporte une dimension complémentaire, permet d'enrichir l'analyse financière classique, et donc de **dégager de la performance**.

Cette démarche met en évidence:

- un indicateur avancé des risques et opportunités à moyen et long termes,
- une compréhension de dynamiques sectorielles et réglementaires,
- une bonne vision de la qualité du management.

Et apporte de la matière à des enjeux parfois perçus mais non exploités.

Aussi, ce filtre ESG a ensuite été étendu à **deux autres fonds à dominante actions** :

- Fonds Actions Palatine Entreprises Familiales ISR (FR0000990921) / Investi dans les sociétés familiales de la zone Euro.
- Fonds mixte Palatine Actions Défensives Euro (FR0010458281) / Investi en actions dans la zone Euro.

De même, l'ensemble des gérants dispose d'un accès direct à la recherche ESG (données fournies par VIGEO, ETHIFINANCE et les notations ESG internes) ainsi qu'aux données environnementales de TRUCOST. Cela constitue un point de départ instructif qui oblige les gérants à porter une attention toute particulière sur certains enjeux extra-financiers comme l'environnement et le social dans leurs analyses et décisions, en plus des questions de gouvernance.

Le processus ISR se différencie selon que la valeur est ou non couverte par la société VIGEO (leader Européen de la notation extra-financière avec laquelle Palatine Asset Management a passé un accord afin d'accéder à sa base de données d'environ 600 valeurs européennes, à ses analyses « valeurs » ainsi qu'à ses alertes).

Le pourcentage des investissements non ISR ne doit pas dépasser 10% du nombre des valeurs détenues dans le portefeuille ni représenter plus de 10% de l'actif net, sachant que les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

Notre engagement

Notre engagement se fait via la recherche et l'établissement d'un dialogue avec les sociétés sur tous les domaines ESG dans le cadre de séminaires, réunions d'information, one to one.

L'objectif de Palatine Asset Management est de promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises dont nous sommes actionnaires afin de pousser ces dernières à adopter une démarche de progrès et de responsabilité en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

De plus, Palatine Asset Management exerce sur l'ensemble des actions détenues en portefeuille ses droits de vote. Pour cela la société de gestion s'appuie sur l'expertise de la société en conseil de vote, ISS.

Depuis 2017, Palatine Asset Management a choisi de durcir les critères de vote sur ses fonds ISR en sélectionnant la politique de vote ISR d'ISS.

Les principes de cette politique de vote sont accessibles sur notre site internet www.palatine-am.com

Palatine Asset Management a décidé de conforter son implication en matière d'investissement responsable au travers les actions suivantes :

- Participation active aux instances de place françaises (commissions ISR de l'AFG et de la SFAF).
- Obtention du label ISR Public : les trois fonds ISR ont obtenu en 2017, et pour 3 ans, le label ISR Public, gage d'une analyse ESG rigoureuse et d'une grande transparence de leur processus d'investissement.
- Palatine Asset Management s'interdit d'investir, conformément au Traité d'Oslo et à la Convention d'Ottawa, dans des entreprises dont l'activité est liée aux bombes à sous munitions et aux mines antipersonnel. A cet effet, une liste régulièrement mise à jour a été établie et des contrôles ont été instaurés.

En 2017, afin de satisfaire l'article 173, et plus particulièrement la disposition 6 de la loi TEPCV (Transition Energétique Pour La Croissance Verte) qui impose pour la première fois des obligations d'information sur la gestion des risques liés au climat, Palatine Asset Management a intégré dans le reporting extra-financier des 3 fonds ISR, en s'appuyant sur l'expertise de la société TRUCOST :

- la mesure de l'impact carbone des investissements
- ainsi que la part des investissements dédiés aux solutions orientées vers une économie bas carbone.

Pour chaque fonds ISR, Palatine Asset Management a établi un code de transparence ISR AFG-FIR-Eurosif qui apporte aux investisseurs et épargnants une lisibilité et une transparence sur notre démarche ISR afin de mieux comprendre nos pratiques ESG mises en œuvre.

Ces codes sont également disponibles sur notre site internet www.palatine-am.com